



Diagnostic abusif chauffagiste

Par **jackybernardinis**, le **15/10/2015** à **15:42**

Madame, Monsieur,

En panne de chaudière à fioul, j'ai fait appel à un chauffagiste recommandé par le constructeur de la chaudière ACV, en l'occurrence Chauffage Paris Normandie à Serris 77. Le technicien est arrivé le 1 octobre à 18H30, en 1 minute il a diagnostiqué - condensateur de démarrage HS à changer. Le temps de remonter le bruleur etc, il est resté 30 minutes environ, facture de 159 euros, sans dépannage, ni autre opération.....Un forfait dont j'ai pris connaissance sur place. J'ai payé avec un sentiment de m'être fait avoir. Deux jours plus tard, appel du technicien, le condensateur pour la chaudière n'existe plus, il faut changer le bruleur entier, 580 euros TTC avec la main d'œuvre. Je vous précise qu'un condensateur vaut entre 8 et 10€. J'appelle aujourd'hui Mr NICHOLAS, le patron chauffagiste et lui demande des explications sur le montant exorbitant de ce diagnostic, sans dépannage et il me répond que c'est un forfait c'est tout, je lui demande son tarif horaire avec son tarif de déplacement et il ne veut pas me le dire se retranchant derrière son forfait dont j'ignorais le montant jusqu'à au paiement devant le technicien.

Que puis je faire devant cet abus, me semble-t-il

Si ce genre d'individu opère de cette façon chez tous les clients

Merci de votre réponse

Cordialement

Jacky Bernardinis